

REGIE DU TRANSPORT URBAIN**NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique l'activité du service du transport urbain en 2019 et la situation financière de ce budget annexe.

1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général (dont la prestation de la navette urbaine, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les dotations aux amortissements et, en recettes, la participation versée par le budget principal et les produits de gestion courante.

Il est à noter qu'en 2019, la compétence de ce budget annexe initialement dédié au service des navettes urbaines a été étendue à la location de vélos à assistance électrique.

1.1 – En 2019, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 286.330,87 € et se répartissent de la façon suivante :

▪ Charges à caractère général :	247.281,69 €
▪ Charges de personnel :	39.049,18 €

Après intégration des amortissements qui s'élèvent à 7.016,11 €, les dépenses d'exploitation s'établissent à 293.346,98 €.

1.2 – Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 399.053,62 € et sont constituées uniquement par le versement de la participation du budget principal issue du versement mobilité.

2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 61.002,96 € et se répartissent de la façon suivante :

▪ Pose d'abris-bus :	60.645,00 €
▪ Lancement opération station autonome et VAE :	357,96 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 67.611,11 € et se répartissent de la façon suivante :

▪ Excédent de fonctionnement capitalisé :	53.105,11 €
▪ Amortissements des immobilisations :	7.016,11 €
▪ Excédent 2018 reporté :	7.539,89 €

3 – La dette

Aucun n'emprunt n'est souscrit sur ce budget annexe du transport urbain.

4 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la régie. Pour mémoire :

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) : c'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

Le budget ne supportant aucun emprunt, ces épargnes se confondent et s'élèvent à 112.722,75 €.

5 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- | | |
|---|--------------|
| - la section d'exploitation dégage un excédent de : | 111.203,07 € |
| - la section d'investissement dégage un excédent de : | 6.658,15 € |

Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de : **117.861,17 €**